

Territoires

Ruanda - Urundi

Ruanda - Urundi

GEWESTEN

N° 3084/Just.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden : nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

Affaire RWABINENE.
Détention illicite or non ouvré.

Astrida , le 8 novembre 1950.
den



TRANSMIS à Monsieur le Substitut du Procureur
du Roi, le dossier M.P. c/RWABINENE.

L'Officier de Police Judiciaire, Ch. LEES,

RESUME DE L'AFFAIRE.

L'indicateur BAHINZE apprend que l'indigène RWABINENE trafique de l'or. Il permet à entrer en contact avec celui-ci qui lui montre qu'il est en possession d'une petite quantité d'or mais lui promet également de le mettre en présence d'un indigène possédant une boîte remplie d'or. Ils fixent rendez-vous pour cette rencontre. Bahinze demande à ses compagnons Muhindangiga et Ugirashebuja d'assister à l'arrestation de Rwabinene et son compagnon. Arrivés chez Rwabinene ils n'y trouvent cependant pas l'indigène annoncé. Ils prennent alors Rwabinene en flagrant délit de détention d'or (6 grammes).

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 103/I, 103/II, 103/III OPJ.LEES.
P.V. d'arrestation Rwabinene.
Réquisition à expert.
P.V. d'expertise.
P.V. de saisie.